

## Morneau, Josée

---

**De :** Fréchette, Yves <[Frechette.Yves@hydro.qc.ca](mailto:Frechette.Yves@hydro.qc.ca)>

**Envoyé :** 31 août 2018 11:33

**À :** Dubois, Véronique <[veronique.dubois@regie-energie.qc.ca](mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)>

**Cc :** Méthé, Pierre <[pierre.methe@regie-energie.qc.ca](mailto:pierre.methe@regie-energie.qc.ca)>; Léger, Marie <[Marie.Leger@regie-energie.qc.ca](mailto:Marie.Leger@regie-energie.qc.ca)>

**Objet :** R-4049-2018 Demande de délai

Bonjour,

En suivi de la décision procédurale D-2018-091 dans le dossier décrit en objet, une preuve additionnelle doit être déposée le 31 août 2018 à 12 h.

Malgré les efforts consentis et sa diligence, le Transporteur ne sera pas en mesure de déposer une preuve additionnelle à 12h ce jour.

Le Transporteur anticipe qu'il sera en mesure de déposer le tout d'ici la fin de la journée et il prie la Régie d'accepter cette demande de délai.

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Salutations

**Yves Fréchette**

Avocat

Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Téléphone : 514 289-2211, poste 6925  
Télécopieur : 514 289-2007  
Courriel : [frechette.yves@hydro.qc.ca](mailto:frechette.yves@hydro.qc.ca)  
[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

**Avis de confidentialité**

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.